



OGEC INSTITUT SAINT-DOMINIQUE
30, avenue Fouchet
64000 PAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/08/2023

A l'Assemblée Générale de l'Association OGEC INSTITUT SAINT-DOMINIQUE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association OGEC INSTITUT SAINT-DOMINIQUE** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Bayonne, le 12 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes

EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest
David BRETTE

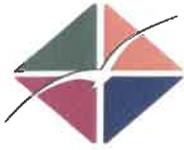
ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ETATS FINANCIERS AU 31/08/2023



BILAN ACTIF

OGEc SAINT DOMINIQUE - PAU

Nomenclature 2020 & PCG

ACTIF		EXERCICE N (selon ANC 2018-06) 01/09/2022 - 31/08/2023			EXERCICE N-1 (selon ANC 2018-06) 01/09/2021 - 31/08/2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
	- Dotations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, - <i>Autres Immobilisations Incorporelles</i>	112 728	112 728	-	-
	- Immobilisations incorporelles en cours	9 885	325	9 560	-
	- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporel	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	122 613	113 053	9 560	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	- Terrains	716 021	-	716 021	716 021
	- Constructions	15 298 509	11 990 485	3 308 024	2 831 928
	- Installations techniques, matériel et outillage	2 676 777	2 205 873	470 904	294 131
	- <i>Autres Immobilisation Corporelles</i>	435 964	382 640	53 324	37 618
	- Immobilisations corporelles en cours	370 904	-	370 904	1 058 864
	- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelle	-	-	-	-
	- Biens reçus par legs ou donations destinés à être	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 498 175	14 578 998	4 919 177	4 938 561
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
	- Participations et créances rattachées	-	-	-	-
- Autres titres immobilisés	305 326	-	305 326	302 322	
- Prêts	98 311	-	98 311	86 778	
- Autres Immobilisations financières	19 279	-	19 279	20 519	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	422 916	-	422 916	409 618	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	20 043 704	14 692 051	5 351 653	5 348 179	
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET EN-COURS				
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
	CREANCES :				
	- Créances clients, usagers et comptes rattachés	386 984	5 084	381 900	188 084
	- Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
	- Autres	727 125	-	727 125	917 772
	TOTAL CREANCES	1 114 109	5 084	1 109 025	1 105 856
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 800 000	-	1 800 000	400 000
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	-	-	-	-
	DISPONIBILITES	2 127 972	-	2 127 972	3 191 528
CI CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	127 260	-	127 260	156 996	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5 169 341	5 084	5 164 257	4 854 380	
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (III)	-	-	-	-	
PI PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)	-	-	-	-	
EI ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)	-	-	-	-	
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	25 213 045	14 697 135	10 515 910	10 202 559	



BILAN PASSIF

OGEC SAINT DOMINIQUE - PAU

Nomenclature 2020 & PCG

PASSIF		EXERCICE N-1 (selon ANC 2018-06) 01/09/2022 - 31/08/2023	EXERCICE N-1 (selon ANC 2018-06) 01/09/2021 - 31/08/2022
F O N D S A S S O C I A T I F S	FONDS PROPRES		
	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires	-	-
	Fonds propres complémentaires	-	-
	TOTAL FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	-	-
	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
	Fonds propres statutaires	-	-
	Fonds propres complémentaires	-	-
	TOTAL FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	-	-
	ECARTS DE REEVALUATION	-	-
	RESERVES		
	Réserves statutaires ou contractuelles	304 898	304 898
	Réserves pour projet de l'entité	45 735	45 735
	Autres réserves	-	-
	TOTAL RESERVES	350 633	350 633
REPORT A NOUVEAU	5 298 576	4 230 988	
RESULTAT DE L'EXERCICE	856 282	1 067 588	
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	6 605 492	5 649 209	
Fonds propres consommables	-	-	
Subventions d'investissement	1 152 977	1 313 335	
PROVISION REGLEMENTEES	-	-	
TOTAL FONDS PROPRES (I)	7 658 469	6 962 544	
FONDS REPORTES E DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-	
Fonds dédiés	-	-	
TOTAL FONS REPORTES ET DEDIES (II)	-	-	
PROVISIONS			
Provisions pour risques	3 000	-	
Provisions pour charges	266 786	272 456	
TOTAL PROVISIONS (III)	269 786	272 456	
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associa	-	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de cr	1 414 501	1 691 614	
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	
<i>Avances et acomptes reçus</i>	85 235	80 313	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	319 077	338 489	
<i>Dettes des legs ou donations</i>	-	-	
Dettes fiscales et sociales	156 817	175 447	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 368	136 657	
Autres dettes	108 507	160 419	
Instruments de trésorerie	-	-	
Produits constatés d'avance	473 150	384 621	
TOTAL DETTES (IV)	2 587 655	2 967 560	
Ecart de conversion passif	-	-	
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV+V)	10 515 910	10 202 559	



COMPTE DE RESULTAT

OGEF SAINT DOMINIQUE - PAU

Nomenclature 2020 & PCG

	01/09/2022 - 31/08/2023 N	01/09/2021 - 31/08/2022 N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0	0
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	109 301	102 497
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de service	3 641 800	2 243 476
dont parrainages	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 910 736	3 036 940
Vers Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ress Ressources liées à la générosité du public	0	0
Dons manuels	0	0
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	1 656	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provis	120 862	132 519
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	5 761	3 899
TOTAL I	5 790 115	5 519 331
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	71 636	67 362
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	1 546 907	1 345 008
Aides financières	12 000	9 845
Impôts, taxes et versements assimilés	233 689	241 907
Salaires et traitements	1 963 635	1 770 070
Charges sociales	689 334	607 183
Dotations aux amortissements des immobilisations	647 655	567 317
Dotations aux provisions	111 331	123 356
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	0	0
TOTAL II	5 276 186	4 732 048
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	513 929	787 283
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	3 015	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	2 935	1 329
Reprises sur provisions, dépréciations et transfer	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières d	0	0
TOTAL III	5 951	1 329
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	0	0
Intérêts et charges assimilées	27 016	33 301
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	0	0
TOTAL IV	27 016	33 301
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 21 065	31 972

3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	492 864	755 311
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	86 689	30 914
Sur opérations en capital	284 700	293 291
Reprises sur provisions, dépréciations et transfer	0	0
TOTAL V	371 388	324 204
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	7 970	11 927
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	0	0
TOTAL VI	7 970	11 927
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	363 418	312 277
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I + III + V)	6 167 454	5 844 864
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 311 172	4 777 276
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	856 282	1 067 588

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	0	0
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	0	0



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS OGEC SAINT DOMINIQUE 2022-2023

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

- I. INFORMATIONS GENERALES
 - 1) Identification de l'OGEC
 - 2) Faits marquants de l'exercice
 - 3) Evénements postérieurs à la clôture

- II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
 - 1) Durée et dates de l'exercice comptable
 - 2) Référentiel comptable
 - 3) Dérogations aux principes et méthodes comptables
 - 4) Changements comptables

- III. NOTES SUR LE BILAN
 - 1) Immobilisations incorporelles et corporelles
 - 2) Dépréciations d'éléments d'actif
 - 3) Echéance des créances et des dettes
 - 4) Evaluation des valeurs mobilières de placement
 - 5) Fonds propres
 - 6) Subventions d'investissement
 - 7) Provisions
 - 8) Fonds dédiés
 - 9) Passifs éventuels

- IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 - 1) Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations
 - 2) Informations sur les concours publics et les subventions
 - 3) Ventilation du chiffre d'affaires
 - 4) Effectif employé pendant l'exercice
 - 5) Rémunération des dirigeants



- 6) Honoraires des commissaires aux comptes
- 7) Rattachement des charges et des produits à l'exercice
- 8) Charges et produits exceptionnels

V. AUTRES INFORMATIONS

- 1) Informations sur les transactions avec les contreparties
- 2) Engagements financiers donnés et reçus
- 3) Engagements pris en matière de crédit-bail
- 4) Contributions volontaires en nature

TABLEAUX (en complément des notes sur le bilan et le compte de résultat)

TABLEAU I	Tableau des mouvements des immobilisations
TABLEAU II	Tableau des mouvements des amortissements
TABLEAU III	Tableau des mouvements des dépréciations d'éléments d'actif
TABLEAU IV	Etat des échéances des créances et des dettes et sûretés réelles consenties
TABLEAU V	Tableau des valeurs mobilières de placement
TABLEAU VI	Tableau de variation des fonds propres
TABLEAU VII	Tableaux de suivi des subventions d'investissement
TABLEAU VIII	Tableau des mouvements des provisions
TABLEAU IX	Tableau des mouvements des fonds dédiés
TABLEAU X	Tableau des engagements pris en matière de crédit-bail
TABLEAU XI	Tableau de détail des concours publics et subventions



INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de l'OGEC, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'OGEC ST DOMINIQUE est une association Loi 1901 sise 30 avenue Fouchet, 64000 PAU. Elle a été créée le 07 février 1961. Elle a pour objet, conformément aux dispositions législatives ou réglementaires, la gestion d'établissements sous contrat et d'un centre de formation continue et de classes préparatoires ainsi que la gestion de tout ce qui de près ou de loin, directement ou indirectement, se rapporte à l'éducation, la formation et à l'enseignement.

2) Faits marquants de l'exercice

L'exercice correspond à une année classique d'avant la crise sanitaire COVID-19 survenue lors de l'exercice 2019-2020.

Au 31/08/2023, l'OGEC enregistre un résultat de positif de 856 282 € contre un résultat de 1 067 588€ en 2022.

Ce résultat (- 211 k€) s'explique notamment par :

- Une augmentation des charges du personnel de 10% (+ 267k€)
- L'augmentation des charges (achats et services extérieurs) liées principalement à une hausse des prix d'environ 36% (+200k€)

Compensée par :

- L'augmentation du CFA et du CFP de 8% (+ 100 k€ (réellement +70k€))
- L'augmentation des produits familles pour la restauration de 9% (69k€)
- L'augmentation des produits exceptionnels sur exercices antérieurs (notamment Licence RH/UPPA pour 32k€ et solde des comptes d'attente concernant les activités extra-scolaires (compte 471 pour 70k€)

3) Evènements postérieurs à la clôture

Néant

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Durée et dates de l'exercice comptable

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2023 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2023) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).



3) Dérogations aux principes et méthodes comptables

Néant

4) Changements comptables

L'Autorité des Normes Comptables a adopté le 11 mars 2022 deux nouveaux textes : le règlement N°2022-01 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général et le règlement N°2022-02 modifiant le règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, qui ont été homologués par arrêté du 13 décembre 2022 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2022. Les nouvelles dispositions réglementaires sont applicables pour la première fois aux comptes de l'exercice 2022/2023 clos au 31 août 2023. Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation, qui concernent les ventes de prestations de services, les concours publics et les subventions d'exploitation.

Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'incidence de ces reclassements entre les comptes 2021/2022 et les comptes 2022/2023 :

	Exercice 2022/2023			Exercice 2021/2022		
	Montant (en €)	Rubrique du compte de résultat	Compte dans la nomenclature 2023	Montant (en €)	Rubrique du compte de résultat	Compte dans la nomenclature 2020
I - Reclassements ayant une incidence sur la présentation du compte de résultat						
Aide au développement des compétences versée par l'OPCO	1 656,00	Contributions financières	Contributions financières reçues d'autres organismes (7551)	19 335,66	Concours publics et subventions d'exploitation	Concours publics (732)
Financement des formations par apprentissage par les OPCO (NPEC, frais annexes, équipements pédagogiques, mobilité internationale)	1 185 406,18	Ventes de prestations de services	Prestations de services apprentissage (7062)	1 136 720,00	Concours publics et subventions d'exploitation	Concours publics (7341 ; 7343 ; 7344 ; 73451)
Formation professionnelle continue bénéficiant d'un financement public (Pôle Emploi, Etat, collectivités territoriales...)	-	Ventes de prestations de services	Prestations de formation professionnelle continue (70676)	-	Concours publics et subventions d'exploitation	Concours publics (736)
II - Reclassements sans incidence sur la présentation du compte de résultat						
Solde de la taxe d'apprentissage affecté au fonctionnement	5 000,00	Concours publics et subventions d'exploitation	Subventions (7482)	-	Concours publics et subventions d'exploitation	Concours publics (7331)
Financement des formations par apprentissage par les régions (majorations des NPEC, mobilité internationale...)	-	Concours publics et subventions d'exploitation	Subventions (7421)	-	Concours publics et subventions d'exploitation	Concours publics (7342 ; 73452)



II. NOTES SUR LE BILAN

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (TABLEAU I).

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (TABLEAU II).

2) Dépréciations d'éléments d'actif

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (cf. TABLEAU III).

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3) Échéance des créances et des dettes

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (TABLEAU IV).

Les créances sont ventilées en 2 catégories (moins d'un an et plus d'un an) tandis que les dettes sont ventilées en 3 catégories (moins d'un an ; d'un an à cinq ans ; plus de 5 ans) en application du plan comptable général (art. 833-9 pour l'état des échéances des créances et art. 833-13 pour les dettes).

4) Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à la valeur d'acquisition. (TABLEAU V).

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) Fonds propres

Un tableau de variation des fonds propres est joint (TABLEAU VI).

6) Subventions d'investissement

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.



La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Les tableaux de suivi des subventions d'investissement sont joints (TABLEAUX VII). Ils comprennent :

- Un tableau de retraitement des subventions d'investissement (changement de méthode) ;
- Un tableau de variation des subventions d'investissement au cours de l'exercice (montant nominal et quote-part virée au résultat) ;
- Un tableau de détail des subventions d'investissement, permettant un suivi par projet et par financeur.

7) Provisions

Un tableau des mouvements des provisions est joint (TABLEAU VIII).

Engagements de retraite :

Le montant des engagements de retraite, évalué à 168 786 € à la clôture, a été calculé suivant la méthode prospective et repose sur les hypothèses suivantes :

- **Hypothèses générales :**

- ✓ Probabilité de présence des salariés au moment du départ en retraite,
- ✓ Le taux d'évolution des salaires,
- ✓ Actualisation financière,
- ✓ Table de vie INSEE 2016-2018 : table de mortalité en vigueur à la date de simulation,
- ✓ Départ à la retraite à l'initiative des salariés à l'âge de 62 ans.

- **Hypothèses de calcul retenues :**

- ✓ Taux d'évolution des salaires : 2 % (inflation comprise)
- ✓ Taux d'actualisation : 2%
- ✓ Taux de charges sociales : 40 % pour les cadres et 35 % pour les non-cadres

Convention collective applicable : EPNL 8 juin 2017 (section 9)

Provisions pour gros entretien :

La méthode comptable retenue pour les dépenses de gros entretien est désormais la comptabilisation sous forme de provision ; Les natures des dépenses faisant l'objet d'une provision pour gros entretien sont les suivantes :

- Travaux de peinture et de voierie
- Nettoyage et peinture des façades
- Changements des serrures

Les travaux prévus sur l'année scolaire 2022-2023 sont provisionnés à 100%, et ceux des années suivantes à hauteur de 20%.

Provisions pour Congés Payés :

Les congés payés de tous les salariés sont pris par anticipation, il n'est donc plus nécessaire de provisionner.



8) Fonds dédiés

Néant

9) Passifs éventuels

Néant

III. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1) Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

APEL : L'OGEC est mandataire (le mandant étant l'Apel) : les cotisations collectées puis reversées sont comptabilisées dans un compte de tiers, sans impact sur le résultat ;

2) Information sur les concours publics et les subventions

L'Ogec fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- La nature du concours ou de la subvention octroyée : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;
- Les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, État, collectivités territoriales, autres...

Ces informations peuvent être ventilées par secteur d'activité et/ou géographique.

Un tableau de détail des concours publics et subventions est joint (TABLEAU XI).

Depuis la modification du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif par le règlement ANC N°2022-02 du 11 mars 2022, la définition des concours publics figurant à l'article 142-9 a été revue, pour tenir compte des évolutions du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage :

Art. 142-9

Les concours publics sont des contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Ce changement de réglementation comptable a été exposé supra au § I. 4).



3) Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires (compte 70)	2022/2023
Etablissements sous contrat CFA et CFP	2 342 500 1 408 601
TOTAL	3 751 101

4) Effectif employé pendant l'exercice

Art. 833-19 du PCG : mention de l'effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie tel que défini à l'article D 123-200 du code de commerce.

Effectifs du personnel	2021/2022	2022/2023
Cadres	41	51
Agents de Maîtrise	17	21
Employés	40	33
TOTAL	98	105

5) Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6) Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires du commissaire aux comptes	Montant
-Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels (TTC)	12 236
-Autres honoraires facturés	2 100
TOTAL	14 336

7) Rattachement des charges et des produits à l'exercice

Les éléments liés aux rattachements sont présentés dans les tableaux.

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients et comptes rattachés factures à établir	131 969
Personnel et organismes sociaux	3 498
Etat et autres collectivités publiques	683
Autres créances	4 632
TOTAL	140 782



Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes auprès des Ets de Crédit (1688)	14 064
Dettes financières diverses	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4081)	20 522
Dettes fiscales et sociales	97 832
Autres dettes (4486)	44 540
TOTAL	176 958

Charges et produits d'exploitation constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	127 260
Produits d'exploitation	473 150

8) Charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRDODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Charges sur opérations de gestion	128
Charges sur exercices antérieurs	7 843
Produits sur opérations de gestion	2 656
Produits sur exercices antérieurs	83 882
Produits quote-part amortissement subventions	284 700

IV. AUTRES INFORMATIONS

1) Informations sur les transactions avec les contreparties

Néant

2) Engagements financiers donnés et reçus

Avals, cautionnements et garanties donnés / reçus :

Garanties Données

A titre de garantie de certains emprunts, l'association a consentie des cessions de subventions, sous forme d'annuité d'emprunt, à percevoir par la région. Le montant à la clôture des prêts concernés est de **570 405,94 €**

Garantie Reçue

La SOGAMA garantie un des emprunts de l'association à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant initial de 550 k€. Le montant du capital restant à la clôture est de **241 179,82 €**.



Sûretés réelles consenties (hypothèques, gages, nantissements) pour garantir des dettes :
Néant

3) Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

4) Contributions volontaires en nature

Néant